

Non présenter au jugement pour violence physique

Par **baptiste33700**, le **01/09/2010** à **20:06**

Bonjour,

Un amis a moi a été inculper dans une affaire de violence physique, en gros il s'est battu avec un homme et lui a deboité l'épaule, cet homme a pris 20 jours d'arret maladie, lors du jugement, mon amis ne s'est pas présenté, et 6 mois plus tard, il a été convoqué pour qu'on lui remette une lettre de la part d'un huissier.

Que pensez vous que mon ami risque? (approximativement)

Merci